

DECISION N°372 / D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 14 OCT 2024
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONR/FODECC/CSPM-FODECC/2024 DU 10 SEPTEMBRE 2024 EN
VUE DU RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE OU BUREAU D'ETUDE POUR L'ETUDE DE L'IMPACT DU
FINANCEMENT A TRAVERS LE GUICHET DE TRANSITION AGROECOLOGIQUE AU FONDS DE
DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

VU la Constitution du Cameroun ;
VU la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
VU la Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
VU La Loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
VU le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
VU le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC ;
VU le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;
VU l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°007/AONR/FODECC/CSPM-FODECC/2024 du 10 septembre 2024 en vue du recrutement d'une entreprise pour l'étude de l'impact du financement à travers le guichet de transition agro écologique au Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC),
Considérant la proposition d'attribution objet de la correspondance N°...../L/FODECC/CSPM/P/S/2024 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du FODECC en date du2024 ;
Considérant les nécessités de service ;

D E C I D E

Article 1^{er}: Les prestations, objet de l'Appel d'Offres National Restreint sus visé sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuées à la Société KAP – SIT INTERNATIONAL CONSULTING SARL, BP : 3016 Yaoundé-Cameroun, Téléphone : 675 581 130 / 694 691 332 pour un montant TTC Francs CFA soixante-huit millions neuf cent soixante-quatorze mille deux cents (68 974 200) pour une période d'exécution quatre vingt dix (90) jours.

Article 2: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- CIPM / FODECC
- ARMP
- Chrono, archives

